



Délai d'attente aménagement de peine ?

Par **Guillaume**, le **13/04/2011** à **14:51**

Bonjour,

J'ai été condamné en novembre 2006, pour des faits datant de février 2004.
Condamné par le tribunal correctionnel de Lyon à 4 ans d'emprisonnement dont 2 avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de 2 ans.

Avant le jugement, j'avais déjà purgé 18 mois en maison d'arrêt et comparaisait donc libre.

En Octobre 2008 j'ai été convoqué au SPIP de Lyon pour examiner ma situation, on m'a alors annoncé qu'il me restait 1 mois et 30 jours de peine a effectué avec au choix le régime de semi-liberté ou le bracelet électronique.
j'ai donné mon accord pour les 2.

En avril 2009, j'ai eu la visite à domicile de la Conseillère d'insertion et de probation, un délai d'un an m'a été annoncé avant la mise en place de l'un ou l'autre des modes de purge du reste de ma peine.

Depuis, RIEN.

Cela fait maintenant 2 ans que j'attends. Sans aucune nouvelle de qui que ce soit.
Est-ce normal ?

J'aimerais pouvoir tourner cette page e ma vie, cela fait maintenant 7 ans, la justice française est lente, ce n'est pas nouveau, mais est-ce normal à ce point ?

Merci à toutes les personnes qui pourront m'éclairer, m'orienter, m'aider dans cette situation.

Cordialement